



New  Nouveau
Brunswick

Discours du trône, 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et compatriotes du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue, Mesdames et Messieurs, à l'ouverture de la première session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous félicitons l'hon. David Alward de sa désignation comme 32^e premier ministre du Nouveau-Brunswick et souhaitons la bienvenue à la Chambre aux députés nouvellement élus ou réélus par les gens de leurs circonscriptions pour les représenter à l'Assemblée législative.

Ensemble, nous soulignons les services qu'ont rendus dans l'intérêt général les députés sortants.

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier Shawn Graham de continuer à servir à titre de député de Kent et de s'être acquitté de la charge de premier ministre de notre province.

Nous rendons aussi hommage à Roger Duguay, ancien chef du NPD, pour les efforts qu'il a déployés au nom des gens du nord du Nouveau-Brunswick et de partout dans notre province.

De même, nous remercions Rose-May Poirier pour les nombreuses années qu'elle a consacrées au service de l'intérêt général en tant que députée de Rogersville-Kouchibouguac et membre du Cabinet, et nous la félicitons de sa nomination au Sénat du Canada plus tôt cette année.

Célébrations

La session commence alors que nous arrivons à la fin d'une année marquée au coin de la fierté pour notre province.

Plus tôt cette année, nous avons célébré avec Saint John, première grande ville constituée en municipalité au Canada, et avec sa population le 225^e anniversaire de cette municipalité.

Les militaires de la Base des Forces canadiennes Gagetown et d'ailleurs dans notre province continuent de faire honneur au Nouveau-Brunswick dans le cadre de la mission en Afghanistan.

Nos meilleurs voeux de mission réussie et de retour au bercail sains et saufs accompagnent les militaires actuellement déployés à l'étranger et ceux et celles qui viennent de partir en mission en Afghanistan.

Le mois dernier, 10 autres personnalités du Nouveau-Brunswick ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick : Dawn Arnold, Wayne Brown, Pamela Coates, Reuben Cohen, Éverard Daigle, Gérard Haché, Gerard Losier, Susan Rickards, Zoël Saulnier et Ruth Stanley.

Au cours de la dernière année, six personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada :

- Gordon Porter, ancien président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, éducateur et chef de file dans la promotion des droits des personnes handicapées ;
- Calixte Duguay, poète et auteur-interprète acadien novateur ;
- Matilda Murdoch, musicienne et historienne de la musique ;
- Harold O'Leary, qui travaille à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées ;
- David Adams Richards, auteur, essayiste et scénariste primé de réputation internationale ;
- Roméo Savoie, célèbre peintre, sculpteur, architecte et auteur.

Nous saluons M. Porter et sa femme Carolyn, qui sont aujourd'hui avec nous à l'Assemblée.

Au début du mois, le gouverneur général David Johnston a fait sa première visite vice-royale au Nouveau-Brunswick. Son Excellence a participé au lancement officiel de L'apprentissage : le projet de tous. Au cours de la prochaine année, l'initiative communautaire sera axée sur la création dans notre province d'une culture fondée sur l'acquisition continue du savoir.

En octobre, le gouverneur général a décerné des distinctions à trois personnes du Nouveau-Brunswick pour leur courage et leur bravoure exceptionnels. L'Étoile du courage a été décernée à Alexander Bruce Scott, de Saint John ; la Médaille de la bravoure, à Robert Edward Dorie, de Long Creek, et à Donald Morrison, de Dutch Valley.

En outre, le même mois, le gouverneur général a conféré la Médaille de la vaillance militaire au caporal Joshua O'Toole, de Hampton, et a décerné la Médaille du service méritoire au major Timothy Charles Byers, de Belleisle Creek, aux adjudants-chefs Robert Daly, de Lincoln, et Mark Henry Miller, de Minto, ainsi qu'au capitaine Tyler Lavigne, de Bathurst.

Nous rendons hommage à Mabel Girouard, de Bathurst, que la Légion royale canadienne a choisie comme Mère de la Croix du souvenir, ou Croix d'argent, pour 2010-2011. M^{me} Girouard est la mère de l'adjudant-chef Robert Michel Girouard, mort en novembre 2006 en servant notre pays en Afghanistan.

Nous saluons aussi les chefs d'entreprise Bill Barrett, Ed Barrett, Jean-Claude Savoie et Frank McKenna, ex-premier ministre et ex-ambassadeur du Canada aux États-Unis, qui ont été intronisés au Temple de la renommée de Jeunes entreprises au cours d'une cérémonie la semaine dernière.

Cette année a aussi marqué le retour d'une merveilleuse activité culturelle dans notre province. Les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick ont eu lieu pour la première fois en 24 ans.

Pendant cinq jours, la Première nation d'Elsipogtog a été l'hôte des jeux réunissant plus de 1 000 athlètes de 5 à 20 ans, qui venaient des 15 collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick a vécu un autre moment de fierté en juillet. C'était le mois de la tenue à Moncton de l'édition 2010 des Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme.

Environ 2 000 des meilleurs jeunes athlètes du monde et leur personnel de mission, venant de plus de 170 pays, ont pris part à la compétition.

Se trouvaient parmi les athlètes quatre jeunes du Nouveau-Brunswick : Ryan Cassidy, de Grande-Digue ; Adam Gaudes, de Fredericton ; Caleb Jones, de Saint John ; Geneviève Lalonde, de Moncton.

Tous les gens du Nouveau-Brunswick sont très fiers des jeunes athlètes de notre province. Nous sommes tout aussi fiers du Grand Moncton pour l'excellent travail accompli dans la tenue de la prestigieuse compétition.

En outre, en juillet cette année, notre province et l'État du Maine ont pris l'engagement de lancer l'Initiative culturelle Maine - Nouveau-Brunswick.

L'initiative permettra d'étudier les possibilités de bénéficier d'avantages mutuels par le renforcement des relations culturelles. Elle appuiera en outre la planification du Congrès mondial acadien de 2014, qui se tiendra dans l'Acadie des terres et forêts.

Le congrès aura lieu dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, dans le nord du Maine et dans le Témiscouata, au Québec.

L'année prochaine, les Jeux d'hiver du Canada se dérouleront en Nouvelle-Écosse, notre province voisine. De nombreux athlètes, entraîneurs et officiels de notre province représenteront le Nouveau-Brunswick aux jeux. Nous profitons de l'occasion pour leur souhaiter la meilleure des chances.

Enfin, nous célébrons la désignation le mois dernier du géoparc de Stonehammer à titre de premier géoparc de l'Amérique du Nord reconnu par l'UNESCO. Cette désignation souligne visiblement à l'échelle mondiale le patrimoine géologique exceptionnel de la région de Saint John et de Fundy.

Condoléances

En 2010, cependant, notre province a aussi connu le malheur. En janvier, le Nouveau-Brunswick a perdu le sergent Mark Gallagher, de la GRC. Le sergent a perdu la vie à la suite du tragique séisme en Haïti, où il participait à la mission de maintien de la paix.

Nous saluons Lisa, la femme du sergent Gallagher, qui est avec nous aujourd'hui à l'Assemblée.

La mort du sergent, survenue pendant qu'il travaillait pour la cause de la paix, a touché de très nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick.

Pour honorer sa mémoire, les amis de Mark Gallagher s'emploient à recueillir des fonds dans notre province pour construire l'École de formation professionnelle en mémoire du Sgt Mark Gallagher, à Rivière Froide, en Haïti. L'école devrait former jusqu'à 500 élèves dans 12 métiers distincts.

Nous honorons aussi la mémoire de Roger « Butch » Wedge, ancien député provincial qui est décédé en février dernier. Il laisse un excellent souvenir en tant que député de Baie-du-Vin de 1982 à 1987.

Nous déplorons le récent décès de Noah Augustine, ancien chef de la Première nation de Metepenagiag, survenu récemment. Noah était un ardent défenseur de sa communauté et travaillait inlassablement en faveur des droits des Autochtones. Sa mort nous afflige, tout comme elle afflige les gens de Metepenagiag et ses nombreux amis dans l'ensemble de la province.

Introduction

À l'heure où s'ouvre la nouvelle session parlementaire, notre province est confrontée à d'importants défis.

Les contrecoups de la récente récession mondiale se font encore sentir au Nouveau-Brunswick. Le chômage a grimpé au cours de l'année, et un grand nombre de nos collectivités ont été victimes de pertes d'emplois.

Qui plus est, notre province doit faire face à une crise financière.

Le mois dernier, Standard & Poor's a fait passer de stable à négative sa perspective de notation du Nouveau-Brunswick.

La décote a fait suite à l'augmentation d'environ 50 % de la dette provinciale au cours des quatre dernières années. La dette s'élève maintenant à plus de 8 milliards de dollars.

Selon les prévisions, la dette atteindra 9,5 milliards l'année prochaine et plus de 10 milliards en 2012.

La province accuse d'autre part un déficit important. S'il n'est pas résorbé, l'écart entre les dépenses et les recettes pourrait bientôt atteindre 1 milliard de dollars par année.

La situation pourrait finir par compromettre la prestation des services sociaux provinciaux dont la population du Nouveau-Brunswick a besoin.

La situation est clairement insoutenable.

Votre gouvernement va de l'avant avec un plan d'ensemble pour changer la culture des pouvoirs publics et assumer les défis avec lesquels notre province est aux prises, et ce, au moyen d'une gestion financière responsable, de l'engagement des citoyens et d'un leadership ciblé.

Le plan expose de façon détaillée les mesures que prendra votre gouvernement pour remettre notre province sur la voie de la prospérité, tout en donnant suite aux priorités des gens du Nouveau-Brunswick : l'emploi, l'éducation et les soins de santé.

Développement économique et emplois

Le plan de votre gouvernement prévoit un grand nombre de mesures afin de placer le Nouveau-Brunswick au premier rang pour ce qui est de la création d'emplois et de promouvoir le développement économique dans l'ensemble de notre province.

Les mesures intègrent un nouveau modèle de développement économique pour le 21^e siècle au Nouveau-Brunswick. Ce modèle vise à changer la culture en matière de développement économique dans notre province.

Le nouveau modèle rendra entièrement transparente la prise de décisions, permettra de tirer profit du savoir et de l'expérience du secteur privé quant à l'évaluation des demandes, rendra plus ouvert le processus réglementaire, fournira davantage de possibilités de partenariats entre le gouvernement et les spécialistes et décloisonnera les programmes et services offerts par la province.

Le modèle mènera à l'établissement d'un nouvel instrument de développement économique pour notre province, dénommé Investir NB. Cette corporation de la Couronne fera converger le savoir des secteurs privé et public vers une authentique croissance économique au Nouveau-Brunswick.

Suivant le nouveau modèle, le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick tiendra la semaine prochaine une conférence d'envergure intitulée L'avenir du N.-B. La conférence de trois jours réunira plus de 200 personnes de tous les secteurs d'activité pour discuter de la conjoncture au Nouveau-Brunswick et de son orientation future.

Votre gouvernement mobilise aussi les gens du Nouveau-Brunswick au moyen de forums comme le sommet sur l'industrie forestière, qui a eu lieu à Fredericton ce mois-ci. Cet outil d'engagement a permis aux gens de présenter leurs idées sur l'élaboration de programmes de développement économique en foresterie, qui constitue le plus grand secteur d'activité du Nouveau-Brunswick.

Parallèlement, votre gouvernement fera de la création d'emplois une priorité dans l'ensemble de la province, notamment dans le Nord.

En application de l'Initiative pour le Nord, votre gouvernement continuera de favoriser la croissance économique en collaborant avec les parties prenantes clés. Il s'agit des agences de développement économique communautaire, des corporations locales de développement des entreprises et de partenaires de toutes les régions.

En outre, votre gouvernement instaurera deux importants fonds de création d'emplois.

Le premier, le Fonds de création d'emplois dans le nord du Nouveau-Brunswick, sera doté de 200 millions de dollars sur quatre années. Il s'étendra à tout le Nord, du Madawaska à la Péninsule acadienne, en passant par la région du Restigouche, la région Chaleur et Grand-Sault et ses environs.

Le fonds contribuera à stimuler la croissance économique et à promouvoir la création d'emplois dans les régions cibles.

Le second, le Fonds de création d'emplois dans la région de la Miramichi, sera constitué pour quatre années et doté de 50 millions de dollars. Il aidera cette région à se relever des effets du ralentissement de l'activité dans le secteur forestier.

Les investissements dans l'innovation sont un autre moyen de favoriser le développement économique.

Or, votre gouvernement reconnaît que le potentiel d'innovation du Nouveau-Brunswick est de beaucoup inexploité depuis plusieurs années. De fait, notre province reçoit moins de 1 % du financement fédéral en matière de R-D. La somme est de loin inférieure à la juste part du Nouveau-Brunswick selon le PIB et la population.

Voilà pourquoi votre gouvernement a fixé l'objectif de doubler les dépenses en R-D — additionnées les unes aux autres — du gouvernement, de l'industrie et des universités.

À cette fin, votre gouvernement tirera profit de l'examen que le gouvernement fédéral mène au sujet de ses programmes de R-D. L'examen donnera à votre gouvernement l'occasion de travailler de concert avec les autres provinces afin de changer ces programmes. L'objectif est que les changements servent les compagnies du Nouveau-Brunswick et les aident à aller loin.

Votre gouvernement est gagné à la cause de la promotion de la croissance des petites entreprises dans notre province.

Afin que les petites entreprises du Nouveau-Brunswick continuent de prospérer, votre gouvernement réduira les obstacles à leur croissance et à leur développement, en baissant le taux d'impôt applicable à la petite entreprise, en offrant davantage d'outils et de programmes pour que des capitaux soient plus accessibles et en réduisant le fardeau réglementaire et administratif sur les petites entreprises.

Votre gouvernement reconnaît aussi l'importance de chaque secteur de l'économie provinciale.

Le tourisme en particulier est une industrie de 1 milliard de dollars et plus dans notre province. Il soutient plus de 34 000 emplois et au-delà de 3 000 entreprises au Nouveau-Brunswick.

Voilà pourquoi votre gouvernement poursuivra le travail du comité consultatif du tourisme en mettant en œuvre la Stratégie touristique provinciale 2010-2013. Cette stratégie est importante pour assurer le succès continu de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick.

La technologie numérique de pointe est importante aussi pour notre industrie touristique. Cette technologie permet de joindre des touristes éventuels par des canaux nouveaux, efficaces et abordables.

Votre gouvernement est conscient des possibilités offertes. Il veillera à ce que le marketing touristique tire pleinement avantage des nouvelles technologies en question et à ce que l'apport et l'engagement de la population du Nouveau-Brunswick soient sollicités.

Notre réseau de parcs provinciaux est une attraction d'importance pour les touristes au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement croit cependant que le réseau des parcs provinciaux peut être amélioré afin qu'il retienne encore plus l'intérêt des touristes, qu'il stimule l'industrie touristique et qu'il soit écologiquement durable.

Voilà pourquoi votre gouvernement examinera les options de modernisation du réseau afin d'optimiser les avantages pour le Nouveau-Brunswick.

Dans le même ordre d'idées, votre gouvernement appuiera la poursuite de l'aménagement de la route d'accès du sentier Fundy.

Votre gouvernement reconnaît aussi les contributions qu'apportent à l'économie provinciale les industries de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche du Nouveau-Brunswick.

En soutien à l'industrie de la pomme de terre, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches collaborera avec les producteurs pour améliorer la qualité et le rendement du produit.

À cette fin, le ministère apportera des modifications législatives afin que seules des pommes de terre de semence à faible taux de virus soient plantées au Nouveau-Brunswick. À ce titre, des plafonds seront établis en consultation avec les producteurs.

Votre gouvernement élaborera, en partenariat avec les agriculteurs et agricultrices, un indice du coût de production, qui servira à évaluer l'incidence des décisions gouvernementales sur le secteur.

Le ministère étudiera des moyens de contribuer à la viabilité de l'industrie des pêches et de renforcer sa participation aux débats.

Le ministère aura aussi part au développement du secteur de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Il collaborera avec l'industrie pour mettre en œuvre les priorités en matière de R-D exposées dans la Stratégie de développement de la pisciculture et la Stratégie de développement de la conchyliculture.

De même, le ministère travaillera sur des projets liés à la santé des poissons et des crustacés et mollusques et à la mise en culture d'espèces différentes. Des établissements de recherche, y compris l'Institut de recherche sur les zones côtières, le CRP et l'Atlantic Veterinary College, y participeront.

Par ailleurs, le ministère continuera de collaborer avec les aquaculteurs pour mettre en œuvre des modes d'exploitation normalisés sur les lieux d'élevage. Ceux-ci favoriseront l'admissibilité aux programmes de certification par des tiers et contribueront à réduire les risques d'entreprise.

D'autre part, votre gouvernement favorisera la croissance des secteurs minier et pétrolier au Nouveau-Brunswick. En particulier, l'expansion écologiquement rationnelle du secteur du gaz naturel sera encouragée.

De nouveaux règlements d'application de la *Loi sur les ressources pétrolières* seront élaborés afin de régir l'exploration et l'extraction de minéraux et de gaz.

Votre gouvernement adoptera d'ailleurs une démarche graduelle en matière d'études d'impact sur l'environnement visant les projets de pétrole et de gaz. Les sources d'approvisionnement en eau seront ainsi protégées, et les propriétaires fonciers pourront être préavisés d'activités d'exploration.

Le ministère des Ressources naturelles continuera aussi de travailler avec les parties prenantes afin de relever les défis avec lesquels est aux prises notre secteur forestier.

Votre gouvernement présentera un plan pluriannuel de sylviculture visant les terres de la Couronne et les terrains boisés privés afin d'améliorer la productivité forestière ainsi que les salaires des travailleurs.

De plus, le ministère veillera à ce que la Fédération des VTT et la Fédération des clubs de motoneige et leurs membres puissent continuer d'utiliser des sentiers sur les terres de la Couronne.

Le ministère collaborera aussi avec la New Brunswick Wildlife Federation en vue d'examiner le processus de tirage pour la chasse à l'orignal, dans l'intérêt des chasseurs dont le nom n'a pas été tiré depuis plus d'une décennie.

En consultation avec les parties prenantes, votre gouvernement élaborera aussi une nouvelle politique Bois d'abord. Elle appuiera les producteurs de bois du Nouveau-Brunswick en encourageant l'utilisation du bois dans les bâtiments provinciaux.

Un procédé sera de créer, dans des bâtiments provinciaux, des aires pilotes de démonstration des avantages des pastilles de bois comme combustible.

Un autre volet vital du programme de développement économique de votre gouvernement est le réseau de transport du Nouveau-Brunswick.

La création d'un système de transport plus stratégique, plus intégré et plus compétitif permettra d'intensifier le commerce international et stimulera la croissance économique au Nouveau-Brunswick.

À ces fins, d'importants progrès ont été réalisés dans la construction d'un réseau routier moderne, y compris la création de la porte d'entrée et du corridor commercial de la route 1.

Le pont portuaire de Saint John est un maillon crucial du corridor. Cependant, la propriété du pont et le péage toujours en vigueur suscitent depuis quelques années une vive polémique.

Votre gouvernement signale toutefois avec plaisir que des responsables provinciaux sont maintenant en pourparlers avec le gouvernement du Canada et la Saint John Harbour Bridge Authority.

Les parties mettent la dernière main à une entente qui mènera au transfert du pont à la province et à l'abolition du péage pour tous les gens qui traversent le pont.

La porte d'entrée de l'Atlantique offrira un grand nombre d'avantages stratégiques au Nouveau-Brunswick. Afin d'en profiter pleinement, une collaboration continue dans le domaine de la réforme des politiques et de la réglementation sera essentielle.

Votre gouvernement continuera de travailler de concert avec le gouvernement fédéral, les autres provinces de l'Atlantique et les parties prenantes du secteur privé afin d'aménager la porte d'entrée de l'Atlantique et le corridor commercial.

Il pourrait être nécessaire de modifier la *Loi sur les achats publics* afin que les entreprises du Nouveau-Brunswick aient leur chance de soumissionner les marchés publics provinciaux.

Voilà pourquoi votre gouvernement consultera les parties prenantes à propos de la modification de la loi. Les organismes externes et les fournisseurs seront du nombre.

Des mesures seront également prises afin d'améliorer les possibilités de concurrence pour les compagnies du Nouveau-Brunswick.

De plus, votre gouvernement améliorera la façon dont les appels d'offres provinciaux et les marchés qui en découlent sont rendus publics. Il examinera aussi les droits à payer aux termes de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et présentera des mesures visant à les éliminer.

Éducation et petite enfance

Parallèlement au programme d'action économique, votre gouvernement s'emploiera à faire avancer le Nouveau-Brunswick grâce à une meilleure éducation pour nos enfants d'abord.

Votre gouvernement croit que tous les enfants du Nouveau-Brunswick méritent la chance de se réaliser pleinement et le soutien qu'il leur faut pour y arriver.

Votre gouvernement travaillera avec les parties prenantes pour améliorer les programmes du Nouveau-Brunswick qui sont liés à la littératie, à la petite enfance, à l'éducation au primaire-secondaire et à l'apprentissage continu.

Le secteur du développement de la petite enfance travaillera de concert avec le système d'enseignement primaire-secondaire sous la direction du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Un meilleur accompagnement et de meilleurs services pourront ainsi être assurés aux enfants en bas âge.

D'autre part, votre gouvernement travaillera avec les familles et les parties prenantes afin d'accroître le nombre de places pour les tout-petits et les nourrissons, de créer d'autres programmes de formation en matière de petite enfance, de majorer la rémunération du personnel et d'accroître l'inclusivité du système dans les régions rurales et les centres urbains ainsi que pour les enfants handicapés et ceux ayant d'autres besoins spéciaux.

Par ailleurs, votre gouvernement produira un plan d'action actualisé sur la mise en œuvre des recommandations du rapport MacKay afin de favoriser l'inclusion et il tiendra compte des engagements pris envers la commission dirigée par Gino LeBlanc pour ce qui est de s'occuper des besoins des écoles francophones.

Votre gouvernement reverra aussi la décision visant le point d'entrée à l'immersion précoce en français langue seconde. À cette fin, un groupe de travail de consultation publique sera constitué pour déterminer la bonne orientation et proposer de nouvelles solutions.

Votre gouvernement mobilisera davantage les gens du Nouveau-Brunswick afin d'entamer une discussion sur l'apprentissage. Il travaillera avec des partenaires communautaires pour trouver des moyens de mieux appuyer une culture d'acquisition du savoir dans notre province et d'améliorer le rôle des conseils d'éducation de district en assurant un plus grand apport des parties prenantes et une plus grande ouverture en matière de gouvernance.

D'autre part, votre gouvernement fera la promotion active d'un rendement supérieur chez les élèves de l'ensemble du système d'éducation, afin que chacun soit prêt à faire son chemin.

Il est évident qu'il faut à nos enfants des milieux d'apprentissage sécuritaires et sains pour atteindre un rendement supérieur. Votre gouvernement relèvera les défis que présente l'infrastructure scolaire vieillissante de notre province.

Votre gouvernement donnera aussi suite à la question de l'intimidation. Il travaillera avec le personnel enseignant, le personnel de soutien, les parents, les districts et les élèves pour arriver à une solution progressive.

L'approche comprendra le dépôt de mesures législatives améliorées et le partage des meilleures pratiques pour que les écoles du Nouveau-Brunswick soient un havre d'apprentissage sécuritaire. Des moyens de soutien seront mis en place pour restreindre dans nos écoles un tel comportement pernicieux.

Votre gouvernement appuiera aussi les efforts du personnel enseignant au moyen d'un nouveau Fonds d'aide à l'enseignement. Grâce à ce fonds, tous les enseignants et enseignantes recevront annuellement 250 \$ afin d'acheter des articles scolaires pour leur salle de classe.

De plus, le bénévolat communautaire sera dorénavant exigé pour les élèves du secondaire. La nouvelle mesure renforcera l'instruction civique dans les écoles de notre province et inspirera le civisme.

La promotion de l'alphabétisation sera aussi une priorité de votre gouvernement. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail mettra en œuvre un nouveau plan d'action visant à stimuler l'alphabétisation des adultes.

De nouvelles initiatives seront aussi lancées afin d'assurer à tous les gens du Nouveau-Brunswick un meilleur accès à l'éducation postsecondaire, surtout les groupes d'étudiants et étudiantes qui sont traditionnellement sous-représentés dans cet ordre d'enseignement.

Votre gouvernement collaborera aussi avec les parties prenantes afin que la prestation du Nouveau-Brunswick pour l'achèvement des études dans le délai prévu soit mieux adaptée aux besoins de la population étudiante dans les ordres d'enseignement universitaire et collégial.

Les mesures permettront au Nouveau-Brunswick de former une main-d'œuvre plus nombreuse et plus apte à répondre aux besoins des employeurs au cours des prochaines années.

Votre gouvernement étoffera les nouvelles mesures en procurant aux établissements publics d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick des sources fiables de financement pluriannuel et en faisant la promotion de la recherche aux cycles supérieurs et parmi le corps professoral.

En outre, votre gouvernement fournira des programmes d'apprentissage de qualité. À cette fin, la province et la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle élaborent actuellement un modèle de gouvernance.

Le nouveau modèle permettra une représentation élargie à la commission et augmentera le pouvoir décisionnel de la commission. En conséquence, les décisions sur la désignation et le retrait de professions seront prises de manière plus opportune, de sorte que le programme soit mieux en phase avec les besoins du marché du travail.

Votre gouvernement aidera aussi les personnes handicapées à se trouver un emploi ; en ce sens, il élaborera une Stratégie de transition études-travail à l'intention des jeunes handicapés qui terminent leurs études secondaires et assurera aux personnes handicapées un accès plus facile aux mesures de soutien en milieu de travail.

Santé et mieux-être

À mesure que les améliorations sont apportées, des mesures seront aussi prises pour faire passer le Nouveau-Brunswick d'abord grâce à de meilleurs soins de santé.

Par la modification de la *Loi sur les régies régionales de la santé*, votre gouvernement montrera son engagement d'assurer l'apport des collectivités locales dans la gestion des soins de santé. La modification portera réinclusion de membres élus aux conseils des régies régionales de la santé, à temps pour les élections de 2012.

De plus, votre gouvernement reconnaît que les gens doivent continuer de recevoir des services de soins de santé de qualité dans la langue de leur choix, et ce, dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

À cette fin, les deux régies régionales de la santé participeront à l'élaboration de plans d'action afin d'améliorer la qualité des services et de veiller à ce que ceux-ci soient fournis dans les deux langues officielles.

En même temps, votre gouvernement poursuivra les efforts en vue de donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la santé mentale au Nouveau-Brunswick.

D'ici au printemps de 2011, votre gouvernement présentera un plan d'action sur la santé mentale. Ce plan comprendra une vision, des principes directeurs et des objectifs et engagements définis en vue de revitaliser le système de santé mentale.

Votre gouvernement contribuera aussi au mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick en investissant dans des initiatives de mieux-être pour les jeunes, les personnes âgées et les collectivités, ainsi qu'en examinant les possibilités d'encourager la pratique du sport et des loisirs.

Votre gouvernement soutiendra la recherche dans le domaine des soins aux personnes âgées, en appuyant des projets comme celui du Centre d'études du vieillissement, à l'Université de Moncton, et celui de l'Atlantic Institute for Aging Care, qui proposent des pratiques inspirantes et ont pour effet d'améliorer les moyens de soutien et les services.

Aussi, le remodelage de la stratégie provinciale de recrutement des ressources médicales commencera cette année, en vue d'assurer à votre gouvernement les moyens de recruter et de maintenir en poste les médecins requis pour fournir des soins de santé de qualité. L'engagement a été pris de rendre publics des rapports périodiques sur les résultats en matière de recrutement et de maintien des ressources médicales.

Votre gouvernement est conscient du fardeau financier que supportent les personnes atteintes de sclérose en plaques au Nouveau-Brunswick. Des démarches seront entamées en vue de créer un fonds de 500 000 \$ pour aider les patients qui cherchent à suivre un traitement.

Votre gouvernement sait que l'innovation dans le domaine des soins de santé primaires est essentielle et que le soutien des soins de santé généraux est indispensable.

Une nouvelle stratégie globale sur le diabète sera lancée en 2011 et sera centrée sur trois éléments clés : le dépistage, la prévention de la maladie et la gestion thérapeutique. En outre, votre gouvernement affectera à l'échelle communautaire plus de ressources de soutien, d'une part, à la sensibilisation au diabète et, d'autre part, à la gestion thérapeutique de cette maladie.

Gestion responsable

Tout en s'acquittant de l'ensemble des engagements précités, votre gouvernement mettra le Nouveau-Brunswick d'abord par une gestion responsable des finances publiques.

La Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré sera observée.

Au cours de la session, votre gouvernement déposera le budget de capital de la province pour l'année financière 2011-2012 ainsi qu'une mise à jour économique et financière pour l'année financière 2010-2011.

De plus, des mesures législatives seront déposées afin d'amorcer la réduction de 50 % du taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable aux petites entreprises, actuellement de 5 %, pour l'établir ultimement à 2,5 %.

La réduction qui fera passer à 10 % le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations entrera en vigueur, comme prévu, le 1^{er} juillet 2011.

Toutefois, afin de favoriser la stabilité financière du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement ne procédera pas à d'autres réductions du taux d'imposition sur le revenu des corporations et il déposera des mesures législatives afin d'annuler les réductions d'impôt prévues pour les revenus les plus élevés dans la province.

La Loi sur l'évaluation sera modifiée afin de plafonner à 3 %, pendant deux années, la croissance des évaluations foncières pour tous les propriétaires. Pendant cette période, votre gouvernement travaillera avec les parties prenantes afin d'arriver à un régime d'impôt foncier équitable et efficace à long terme.

En 2011, les propriétaires de 65 ans et plus seront avantagés par le plafonnement de la croissance des évaluations foncières. Après consultation des groupes de personnes âgées, des municipalités et d'autres parties prenantes, votre gouvernement compte instaurer en 2012 un dégrèvement d'impôt foncier à l'intention des propriétaires de 65 ans et plus. L'initiative s'insère dans une stratégie d'ensemble visant à aider les personnes âgées à vivre chez elles plus longtemps.

Services Nouveau-Brunswick travaillera en collaboration avec d'autres ministères afin d'améliorer sa capacité de fournir plus de services à la population. L'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick accroîtra l'efficacité et l'efficacité de la prestation des services interministériels.

Leadership ciblé

Les actions prévues montrent l'engagement de votre gouvernement à faire passer le Nouveau-Brunswick d'abord grâce à un leadership ciblé et à changer la culture des pouvoirs publics.

Votre gouvernement exécutera aussi son engagement à cet égard en relevant les défis énergétiques du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement constituera un comité parlementaire pour s'assurer que la remise à neuf de Point Lepreau est la priorité absolue d'Énergie NB et pour contribuer à mener le projet à bien.

Énergie NB a été chargée d'établir un mécanisme pour geler pendant trois ans les tarifs d'électricité de la clientèle néo-brunswickoise. Le travail est en cours.

Une Commission sur l'énergie a en outre été constituée afin de mettre au point une politique provinciale progressive à long terme en matière d'énergie et de formuler des avis sur l'orientation future d'Énergie NB et du secteur de l'énergie du Nouveau-Brunswick.

La commission publiera en 2011 une stratégie décennale incluant des recommandations précises.

La semaine dernière, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont fait conjointement une annonce importante en matière d'énergie. Le projet annoncé stimulera énormément le développement économique, procurera de l'énergie propre et durable et ouvrira la voie à la coopération régionale dans l'ensemble du Canada atlantique.

Votre gouvernement appuie sans réserve l'initiative et sera à l'affût, avec tous les partenaires régionaux, des possibilités de création de prospérité économique et d'un marché énergétique stable au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement fera en outre preuve de leadership ciblé en déposant de nouveaux projets de loi importants.

Un projet de loi sera déposé pour permettre aux credit unions du Nouveau-Brunswick de devenir membres d'un nouveau corps constitué désigné Atlantic Central. Cet organisme regroupera la Brunswick Credit Union Federation, la Credit Union Central of Prince Edward Island et la Credit Union Central of Nova Scotia.

Grâce à la fusion, les credit unions du Nouveau-Brunswick auront plus facilement accès à des capitaux et elles jouiront d'un soutien accru et d'une plus grande maîtrise à long terme des coûts, ce qui, dans l'ensemble, profitera à leurs membres du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la session, votre gouvernement déposera aussi un projet de loi modifiant la *Loi sur les prestations de pension*. La modification permettra au Nouveau-Brunswick de devenir signataire du projet d'accord sur les régimes de retraite relevant de plus d'une autorité gouvernementale, projet de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite.

L'accord prévoit un cadre clair d'administration et de réglementation des régimes de retraite ayant des participants dans plus d'une province ou d'un territoire et il assurera un système de réglementation plus efficace et efficient de ces régimes de retraite au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement présentera aussi des modifications de la *Loi sur les véhicules à moteur* afin de prohiber les activités qui distraient les conducteurs.

Les modifications interdiront aux personnes au volant d'un véhicule à moteur de programmer ou de régler un système GPS et de se servir d'un téléphone cellulaire portatif, d'un appareil de textage ou d'un appareil de divertissement.

Les téléphones cellulaires mains libres seront encore permis, et les membres du personnel des services d'urgence dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les gens qui composent le 911 feront exception.

Votre gouvernement travaillera aussi avec des parties prenantes relativement à un nouveau calendrier pour le Programme provincial d'inspection des véhicules à moteur. D'ici à la fin de 2011, une décision sera prise sur des changements possibles du programme.

Les changements apportés en 2009 aux programmes de permis d'apprenti seront également réexaminés.

Le ministère de la Sécurité publique consultera les jeunes et d'autres parties prenantes au cours du printemps de 2011, avant la fin de l'année scolaire, et formulera des recommandations d'ici à l'automne de l'année prochaine.

Une table ronde provinciale permanente sur la sécurité publique et la criminalité sera aussi constituée. Celle-ci facilitera considérablement l'engagement entre la province et les parties prenantes clés en matière de prévention de la criminalité.

Votre gouvernement exercera en outre un leadership ciblé en respectant son engagement d'augmenter le recyclage au Nouveau-Brunswick. Un plan renouvelé, orienté par les parties prenantes, sera lancé comme prochaine étape des mesures de réduction et de réacheminement des déchets.

Aussi, votre gouvernement façonnera un nouveau système de gouvernance et de prestation des services à l'échelle locale au Nouveau-Brunswick.

Cependant, pour que le changement soit efficace, efficient et équitable, il sera piloté aux paliers communautaire et régional. La population et les parties prenantes seront des partenaires à part entière de votre gouvernement dans l'examen de nouveaux mécanismes pour donner forme à une prestation efficace et efficiente des services et pour étudier la viabilité des collectivités.

Chaque collectivité aura l'occasion de participer pleinement au façonnement de son avenir. En outre, aucune collectivité ne perdra son identité locale et culturelle en raison du processus.

De plus, votre gouvernement donnera aux collectivités l'occasion de prendre part à l'organisation de nouveaux arrangements de financement des municipalités et à la mise en commun des services.

La *Loi sur les langues officielles* fait partie intégrante de l'histoire du Nouveau-Brunswick et a eu une influence profonde et positive sur le développement de notre province.

Votre gouvernement continuera à promouvoir une société qui appuie le bilinguisme officiel et à renforcer la culture et les traditions des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement est voué à engager les citoyens et à pratiquer l'ouverture et la transparence dans son administration.

À titre d'exemple, chaque ministère et organisme gouvernemental tiendra au moins deux assemblées publiques locales par année et organisera deux tables rondes de concert avec les parties prenantes.

Votre gouvernement respectera son engagement de déposer un projet de loi portant création d'un registre des lobbyistes, d'établir une *Loi sur les référendums* pour la province et de permettre plus de votes libres à l'Assemblée législative.

Nous nous réjouissons aussi que Don Desserud ait accepté de travailler avec les chefs des tiers partis pour veiller à ce que leurs voix soient entendues au cours du processus des comités et relativement à toutes les initiatives gouvernementales majeures.

Votre gouvernement favorisera aussi l'engagement des citoyens auprès des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Des tables rondes seront tenues entre les dirigeants des Premières nations et le premier ministre de la province pour que les collectivités autochtones participent à des consultations constructives et régulières avec la province.

De plus, votre gouvernement tiendra pour la première fois une réunion du Cabinet sur le territoire d'une Première nation. Cette réunion resserrera les liens entre la province et les Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement collaborera aussi avec des parties prenantes clés, y compris les collectivités autochtones, relativement à l'application de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

De plus, votre gouvernement veillera à ce que l'adoption au Nouveau-Brunswick du principe de Jordan fasse passer l'enfant d'abord. L'application du principe évitera que les retards et les conflits de compétence perturbent les services publics nécessaires comme les services de santé, les services de protection de l'enfance et les plans d'intervention.

Le principe de Jordan sera mis en œuvre au Nouveau-Brunswick en application d'un partenariat entre votre gouvernement, les peuples mi'kmaq et malécites — wolastoqiyik — du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

De même, votre gouvernement consultera les parties prenantes afin de moderniser le programme pour les enfants ayant des besoins spéciaux, d'établir une *Charte des droits des aînés* afin que ces derniers soient traités avec dignité et respect et d'établir des réseaux d'inclusion communautaire dans l'ensemble de la province au cours des prochains mois. Ainsi, la mise en œuvre du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, *Ensemble pour vaincre la pauvreté*, pourra commencer à l'échelle locale.

En plus des mesures annoncées, votre gouvernement exercera un leadership ciblé en encourageant l'immigration au Nouveau-Brunswick.

Un taux d'immigration accru est nécessaire pour aider notre province à faire face aux pénuries de main-d'œuvre et à assurer la prospérité et notre croissance démographique.

Votre gouvernement travaillera de concert avec le gouvernement fédéral afin d'attirer des nouveaux arrivants, de les aider à s'installer dans notre province et d'améliorer le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger.

Conclusion

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services offerts à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Globalement, les mesures que prendra votre gouvernement lui permettront de jeter les bases d'un Nouveau-Brunswick renforcé et davantage prospère.

Les mesures créeront des emplois et feront croître l'économie pour les gens du Nouveau-Brunswick. Elles freineront et renverseront la décroissance financière de notre province.

Les mesures amélioreront la qualité et l'accessibilité des soins de santé et de l'éducation au Nouveau-Brunswick.

Les mesures amélioreront la gouvernance locale dans chaque collectivité et chaque région.

De plus, c'est un gouvernement ayant comme engagement de travailler et de dialoguer avec les gens de cette magnifique province qui interviendra.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.